

ELEMENTS POUR INTERVENTION LORS DU 2ème COLLOQUE

SUR L'ANIMATION URBAINE PREVUE LE

DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1976 - 12 H

L'animation, on en parle beaucoup, le mot est à la mode. Depuis plusieurs décennies et particulièrement dans les quinze dernières années, la profession d'animateur devient à la mode. Il semble même selon certains, qu'après le curé de campagne et l'instituteur laïque des 19ème et 20ème siècles, l'animateur à sa façon ait repris le flambeau. ^{par le 21^e siècle} Qu'il soit celui qui voudrait au sens étymologique du terme, donner la vie, qu'il remplisse une indispensable fonction de remise en question du monde où nous vivons.

Mais le mot recouvre des facettes extrêmement différentes et parfois antinomiques. Le principe de l'animation est de moins en moins contesté. Mais c'est un principe qu'il est plus facile d'affirmer que de mettre en pratique.

= Club pédagogique =

L'animation est longtemps apparue comme un gadget, une fioriture. Or, l'originalité de l'animation c'est son enracinement dans la collectivité locale. Là, elle prend vie, là elle se réalise.

Sa raison d'être est d'insuffler à son tour un élan régénérateur à cette collectivité afin que celle-ci y puise un regain de vitalité.

L'animation c'est tout ce qui concourt à créer, à renforcer, à maintenir la vie sociale. Elle favorise, organise la rencontre entre les hommes, elle lui assigne un but, prend en charge éventuellement le mouvement qu'elle a amorcé.

C'est donc bien une stimulation de la vie sociale. Elle intervient surtout où il y a rencontre des hommes et vie collective. Si cette rencontre n'a pas lieu, elle la provoque.

Cette rencontre n'est pas une fin en soi. Encore faut-il que cette vie sociale soit un lieu de production de la culture et de la prise de conscience des luttes à mener.

Reste que la vie sociale ne s'organise pas spontanément.

Pour qu'une communauté vive, rayonne et se prenne en charge elle-même, il faut que chacun de ses membres soit averti et vigilant, et capable d'apprécier son insertion dans la société. C'est par là que l'animation participe à l'éducation populaire, elle contribue au changement des mentalités et pas forcément dans le sens du courant.

Pratiquer l'animation en toute conscience, c'est donc se poser certaines questions par rapport au milieu dans lequel on intervient. C'est se demander quelles sont les forces qui dominent et quelle idéologie elles véhiculent. C'est pratiquer une analyse vigoureuse et jamais innocente et l'analyse faite, choisir son camp.

Mais lorsque la profession de foi s'affronte à la réalité et que le projet passe à l'acte, que constatons-nous ?

Imitant en cela la société atomisée dans laquelle elle s'inscrit, la vie locale s'est trouvée dépouillée de sa globalité. Elle a éclaté en secteurs qui s'ignorent, se concurrencent, aux mieux se côtoient, mais ne remettent jamais en cause les cloisonnements étanches qui les séparent. Toute activité s'inscrit dans un cadre rigide et codifié.

- affaires sociales,
- affaires culturelles,
- loisirs - sports,
- éducation,
- formation des adultes,
- équipement, aménagement, etc..

Les rubriques y sont mutuellement exclusives et toute notion de champ commun se trouve du même coup exclue, qu'il s'agisse de réflexion ou d'action, de moyens techniques ou de potentiel humain, de structures d'accueil ou de publics visés.

Tout accent sur tel secteur équivaut à l'abandon ou la mise en veilleuse de tel autre.

Bref le champ social est effectivement "quadrillé" ou "couvre" le plus de secteurs possibles, mais il ne s'agit plus que d'une action de surface, car quelque part en route s'est perdue la substance de la cité.

30 NOV. 1976

Colloque sur l'animation urbaine à Lille : M. Pierre Mauroy annonce l'élaboration d'un statut régional de l'animateur

Trois ans après un premier « colloque sur l'animation urbaine », Lille vient de connaître son second colloque, samedi et dimanche. Sous la présidence de M. Pierre Mauroy, il réunissait animateurs, responsables d'associations et élus municipaux.

Une nouvelle étape est ainsi franchie après trois ans de pratiques lilloises. 1973 et 1974 virent la création de trois structures qui articulent la démocratie lilloise. D'abord des comités de quartiers. Ensuite une structure de coordination et de réflexion : le haut comité à l'animation. Enfin un corps d'animateurs employé par une association Le Gedal (Groupement d'étude et de développement de l'animation lilloise), regroupant les organismes payeurs et les mouvements de jeunesse. Le Gedal emploie aujourd'hui neuf animateurs.

Ces structures sont encore imparfaites et imparfaitement utilisées : « Nous ne sommes pas au bout du chemin : nous ouvrons une voie. Nous avons fait des progrès remarquables : il s'agit maintenant d'affiner la réflexion » déclara d'emblée M. Pierre Mauroy qui tira les conclusions du colloque.

Bientôt des élus de quartier ?

Sa réflexion s'est exercée dans trois directions : d'une part, accentuer la décentralisation autour des mairies annexes. Quatre mairies annexes fonctionnent déjà dans la ville. M. Pierre Mauroy a suggéré que des « commissions consultatives de quartier » soient constituées, autour des conseillers municipaux du quartier. Les associations y délégueraient d'abord un représentant. M. Pierre Mauroy a souhaité qu'un jour ces commissions soient élues pour six ans : à côté de la liste municipale se-



De gauche à droite : M^{me} Demade, M. Candela, M^{me} Bouchez, M. Frison, M. Jeanson.

rait élaborée une liste des conseillers de quartier. Ces commissions collaboreraient à l'établissement des programmes d'équipements collectifs et d'actions socio-culturelles.

Une politique contractuelle

Seconde décision : essayer de remplacer les « subventions » accordées aux associations par des contrats liant la municipalité et l'association sur une action bien définie, d'intérêt public. De même, la gestion des équipements collectifs évolue. D'abord confiée à un office regroupant les associations, cette gestion serait maintenant confiée à une seule association, par une convention explicitant clairement le cahier des charges de l'association gestionnaire. « Je

suggère que cette double expérience soit menée ces prochaines années », concluait M. Pierre Mauroy.

Un statut régional de l'animateur ?

Troisième déclaration : elle concerne tous les animateurs du Nord Pas-de-Calais. Après avoir vainement attendu du niveau national l'élaboration d'un statut de l'animateur, M. Pierre Mauroy, président du conseil régional, a décidé de faire préparer un « statut régional de l'animateur », dans le cadre de l'établissement public régional. Une commission de travail devrait être créée prochainement dans ce but. Ainsi les animateurs pourraient travailler plus clairement dans les quartiers sachant qui définit

et contrôle leur travail, redoutant moins d'être traités en boucs émissaires.

Cette nouvelle étape de l'animation urbaine à Lille devrait se mener de pair avec une réflexion plus intense du Haut-Comité à l'animation. En effet, comment, conclure des contrats de gestion ou des programmes d'action dans les quartiers sans choix politiques et sans stratégie ? Cette réflexion débouchera sur une interrogation plus directe des élus municipaux puisque, comme le rappelait M. Pierre Mauroy, « la responsabilité de la décision revient aux élus ». Les nombreuses réunions de concertation et d'information et la contestation normale, doivent préparer les décisions politiques du conseil municipal, chargé de tels choix par les électeurs.

MAT.